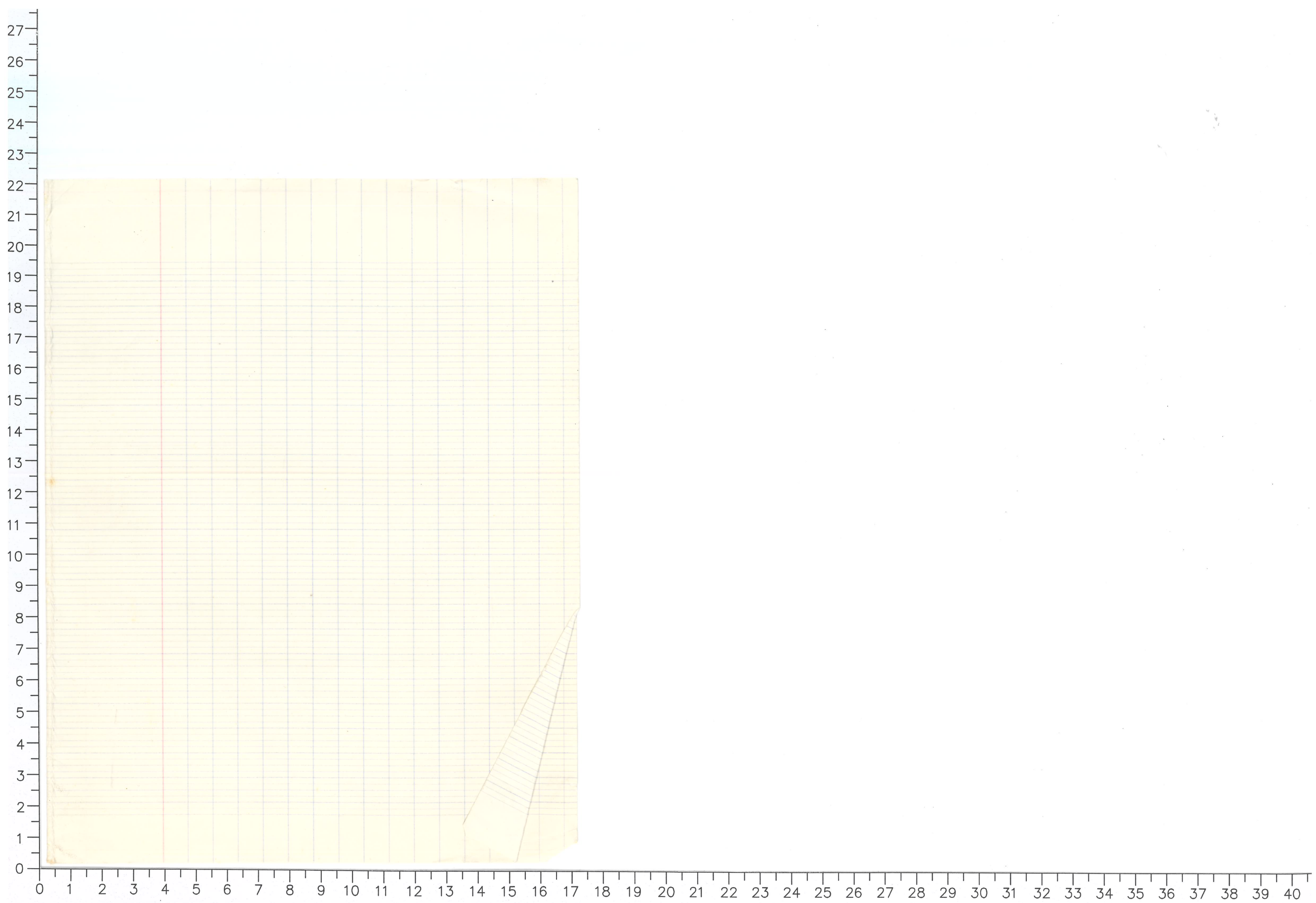


101-159
Lafitte et le CNRS - (jeûs zomention par lui)
d'êtres de demande -
C.V. liste des ouvrages et articles
plan du glossaire dialectal
Cours: : Allier. Gardette. Aumontoy -> ez dup
Contrats et bulletins de salaire
Besteck bare to kulture

Erref. kodea: LAF-107-810

Izenburua: Gutuneria: CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. [Ik
gainera: 101-159]



1. - Curriculum vitae

Pierre Lafitte, né à Louhossoa (Basses-Pyrénées)
le 21 mai 1901. Père Receveur des Douanes.

École maternelle à Ustaritz

École primaire à Olhette et à Ithoritz - Olhaitz

Enseignement secondaire à Urt (N. S. de Belloc)

Baccalauréat 1^{re} partie 1918, 2^e partie 1919 à
Bordeaux.

Grand Séminaire de Bayonne (1919-1924)

Préparation de la licence à Toulouse (Faculté
des Lettres : latin, grec, français, allemand, espagnol.

1928 : licence es lettres

Professeur au Collège d'Ustaritz

1926-27 : professeur de 6^e et allemand

1928-30 : .. de 5^e et allemand

1930-31 : .. de 3^e et basque

1940 (avril-août) : École du génie à Versailles.

À partir de 1951 professeur de français en
général et aussi (en 1965-66) en terminales.

À Bayonne durant 4 ans prof. de grec
en propédeutique et prof. de basque au
Grand Séminaire (1958-1962)

En octobre 1967, je quitte l'enseignement
pour me consacrer aux études basques

Occupations parallèles

- ~~Participation~~ basque
- 1936-1956 : scoutisme

- 1952-1962 : délinquance juvénile (Centre Lota)

- 1942-1945 : chef de réseau clandestin à ~~Ustaritz~~

Journalisme : "Presse", "Liberté", ~~"L'Éclair"~~

Rédaction de la revue "Gure Henia" (1928-1939)

Secrétaire de l'hebdomadaire "Aintziona" 1933-1935

Direction et rédaction de l'hebdomadaire basque

"Henia", 16 nov. 1944 jusqu'ici : en octobre

1967 je quitte la rédaction en chef pour me consacrer
aux études basques

II. Titres

Vice-Président de la Société "Gure herria"

Vice-Président de la Société Internationale de Études Basques
Vice-Président de la Commission basque pour le Centre d'Études Basques
Co-secrétaire de la société pédagogique "JAS"

Secrétaire général du dernier Congrès des études
basques (1954) qui divisa en 16 sections
donna plus de 300 communications

Membre titulaire de l'Académie Basque depuis 1949

Président de la Commission de Linguistique
basque et gasconne du Musée Basque de Bayonne
Conseiller officiel par le titre municipal de Bayonne
Officier d'Académie pour services rendus aux
Lettres (1952)

Chant. honorifique de la Cath. de Bayonne (1961)

Conseiller des commissions diocésaine de traduction
des traductions en basque des textes liturgiques

Mes projets

1. M'occuper du glossaire des dialectes basques qui complètera l'Atlas linguistique du Labourd, de la B.N. et de la Soule ; organisé d'un réseau de correspondants, préparé des questionnaires, classés du plus au moins.

2. Publier de précieux manuscrits :

- un art poétique d'Oyhenart (1662)
- l'œuvre ^{inédite} du poète Monhe
- l'œuvre ^{inédite} de l'abbé Camoussary
- le N.T. ^{inédite} de Haraneder
- des études ^{inédites} de Duboisson, etc.

~~des~~ - des "pastorales" du XVIII^e siècle (Heitke)

- le chemin d'Étchale de Guiville.

3. Écrire ~~une~~ Histoire de la littérature basque

~~en basque et en français ; et en donner~~
une autre ^{plus populaire} en basque

4) Participation à l'établissement ~~de~~ d'ouvrages

~~relatifs à~~ de l'enseignement basque (Dict. Meth. etc.)

5) ~~Centrer~~ mes comptes rendus bibliographiques
et mes notes linguistiques

~~6) Utiliser les notes recueillies~~

Note

Pierre LAFITTE, né à Louhossoa, 21 mai 1902

Licence en Lettres 1928 Toulouse

Professeur : a enseigné allemand, latin, grec, français, basque dans le secondaire, le grec en propédeutique

A dirigé gure herria (1928-39) - dirigé Herria depuis fondation (1944)

Actuellement prof. de français 1^{er} A et D.

Officier d'Académie (1952) : services rendus aux Lettres

Président de la Commission de linguistique basque et gasconne au Musée Basque

Membre titulaire de l'Académie Basque

Co-secrétaire d'IHAS

Secrétaire du dernier Congrès des Etudes Basques (1954)

Pricipaux travaux :

Dictionnaire Basque-français de Baz, Beauchesne, révisé depuis la page 205 jusqu'à la fin 1917.

Grammaire (1907-178) 490.

Vocabulaire français basque (mots groupés d'après le sens) Avec Tournier Lexique français basque 554 p.

Le basque et la littérature et esprit basque

Etudes basques à travers les siècles

L'oppression du provençal en basque

La proposition exclamative en basque

L'état actuel des études basques (Sorbonne)

Actes de la Bible de P. Olabide

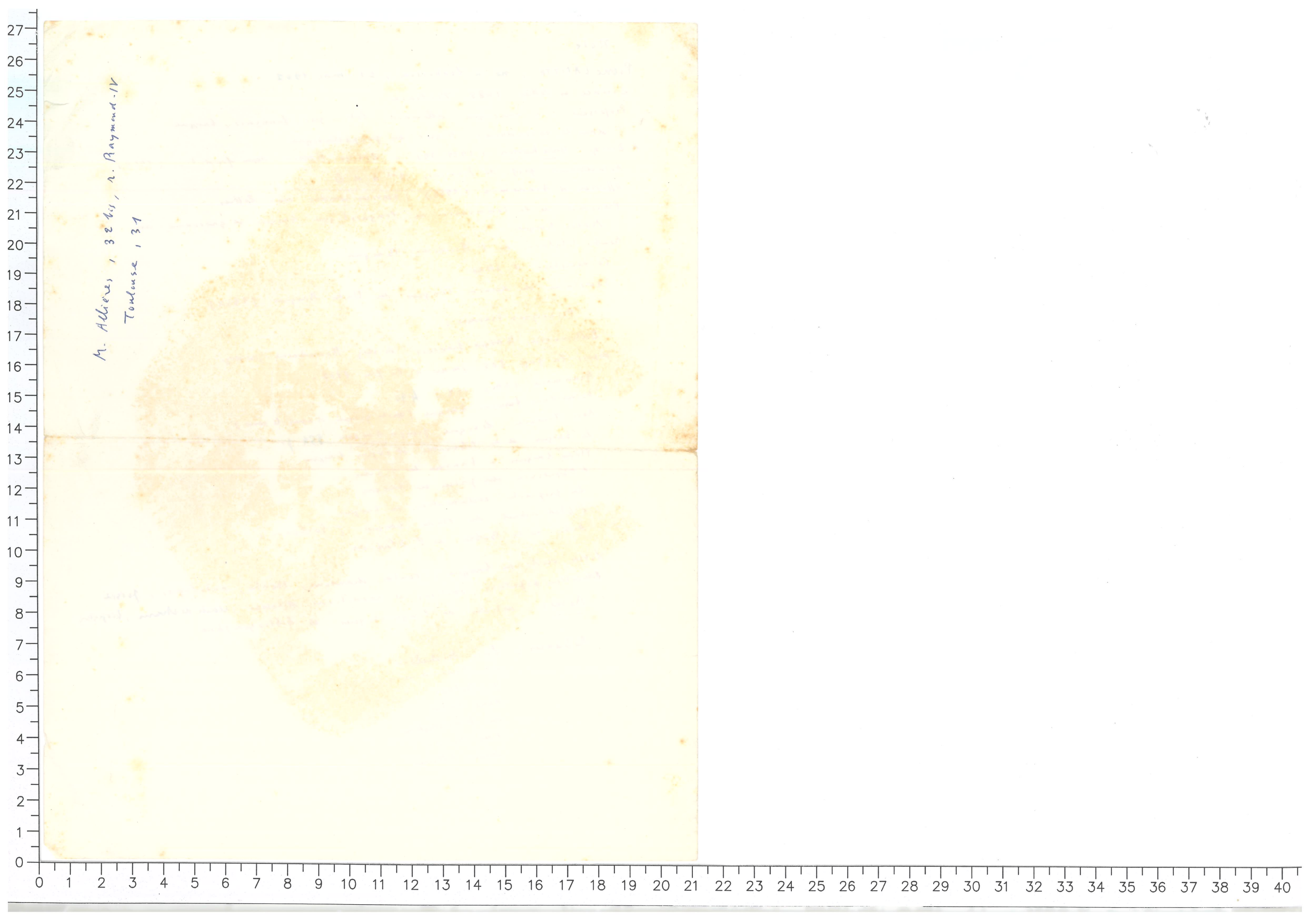
Livres écrits en basque : contes, chansons, poésie, anthologies, poésie

Educacion populaire : éditions et rééditions diverses ; réaite de l'homme, biographies

Poèmes : articles de linguistique et bibliographie

- References :
- Luis Michelena
 - J.M. Barandiaran
 - Y. Bibbas
 - René Lafon
 - Jos Hantsochelha
 - Paul Boudin
 - Jacques Allières

M. Alliere, 32 bis, r. Raymond. 11
Toulouse, 31



Articles

G.H. = gure herria Alm. = Almanaka
Ain. = Aintzina (2. serie) Eg = Egan
Eusk. = Euskera MB = Bulletin du Musée Basque
Jh. = Jhaska
E.J. = Eusko Jahintza

- 1) 3) Arandua G.H. 1933, p. 481.
Atchikitzeko orena G.H. 1938, p. 3-5.
Autour d'une glose basque du X^e siècle G.H. 1933, p. 185
- 2) 4) L'auteur de "Maitena" est mort G.H. 1938, p. 118
Azkainen, G.H. 1930, p. 514
Baden deus ederragorik Ain. 1943, maiatza, p. 3-5
Baden ederragorik G.H. 1935 p. 213.
Un tel exemple : Gwalarn G.H. 1935, p. 154.
7) 8) Beitzen inahungorietan G.H. 1929, p. 94, p. 190, p. 278 ;
1930, p. 89, p. 170 ; 1932 p. 429 ; 1933, 414.
9) 10) Le coin du liseur B.H. 1932, p. 379, 1933, p. 259.
11) 12) Curiosités linguistiques : Beharharta G.H. 1935 p. 259
13) "Choubadra", G.H. 1928 p. 225.
14) "Deia" G.H. 1935, p. 503
15) Dérivation régressive en basque, Euskera
16) Un desideratum sur la manière de transcrire
les noms basques, Jh. 1947, 3, p. 211
17) Inge haiolan bi hori G.H. 1938, p. 24.
18) 19) Une espece d'Académicien, G.H. 1935, p. 134.
Eskualdunak G.H. 1939, p. 104. p. 132
L'état et l'enseignement du basque Ain. 1942, III, p. 9.
Eskualzaileen Bilgunea G.H. 1931, p. 422 ; 1933, p. 466 ;
1938, p. 216
20) L'Expression de l'aspect en basque, E.J. 1947, p. 305
"Gueithary" G.H. 1936 p. 373
Harpetko haurra, G.H. 1926, 243
Heretik zerura, 1934, p. 11.
Herella, G.H. 1935, p. 512

Editions d'ouvrages

1. Etizako liburua Etizako, de Simon Surralde
2. id., seconde édition abrégée.
3. Buruchkari, réédition du Dr Jean Etchepepe
4. Kantuz, recueil de 120 chansons populaires (gasconnes) 1941
5. Enepikari, suite de Kantuz (100 nouvelles chansons) 19
6. Zer da zer, morceaux choisis du chansonnier Hirralde Urrutia
7. Axular, brochure tirée des articles du Dr Etchepepe
8. Estuatzaintza, brochure des articles du Dr Etchepepe
9. Les meilleures pages de Mgr. Saint-Pierre
10. Gure erlijioa frogatua
11. Une langue et un peuple pas comme les autres, de Clement de Yarnegui
12. Gure erlijioa frogatua, de M. le chan. Lassalle
13. Itulkari, de P. Ibarra

En collaboration Oxiti

~~1~~ Avec Ph. Aranant: 1) rédaction et publication du Dictionnaire basque-français de P. Lhonde, chez Beauchêne de la page 205 à la page 1117

2. Vocabulaire français-basque (mots groupés d'après le sens) (19)
3. id. seconde édition (19)
4. Maratza, de Julien Héguy
5. id. 2^e édit. augmentée d'anecdotes d'un autre Héguy.
6. Avec Paul Elchemendy: Kantuz notu (1946)
7. Avec André Lussier: Lexique français-basque 554 p.
8. Avec Louis Jassane: Kanta, Kanta, Kanta, recueil de 328 chansons populaires (1967)

Bibliographie

Ouvrages en langue française

1. Les études basques à travers les siècles, Bayonne, 1932
2. M. le chanoine Gratien Adema, etc. Bayonne 1933
3. Le basque et la littérature d'expression basque, etc.
4. Pion le Pays Basque, 1937 Bayonne 1942
5. A l'écoute de notre âme, 1938
6. L'expression au l'aspect en basque, 1947
7. La proposition exclamative en basque, 1955
8. Auteur de la Bible d'Olabide, 1959
9. Notre chapelle, 1958
10. L'état actuel des études basques, 1954
11. Grammaire basque, 489 pp. 1944
12. id. 2^e edit. revue et corrigée 1962
13. L'œuvre de Luis Michelena.
14. Cinq dictionnaires basques
15. Sabin Arana Guiry : sa vie, son œuvre, son influence

Ouvrages en langue basque

1. Julien Heguy apteza
 2. Ithurralden Kantuak
 3. Kotlakarion Egea, 1935.
 4. Ebanjelio Herria
 5. id. 2^e édition
 6. Eskual-herraren alde, 1937
 7. Eskualdunen loretegia, Anthologie basque (1545-1800)
 8. Hazita
 9. Ornatza (comédie)
 10. Chaltaten mertchika-ondoak (Hérite)
 11. Hila bizi (comédie)
 12. Egiazko argia (drame)
 13. George Lacombe (discours d'entrée à l'Académie)
 14. Murtlutu eta tertze (contes)
 15. Pyreneen Atlantikoa
- etc.

- Herniaren aldeko kantua, 1935
 Hiztegia GH. 1933 pp. 138, 233, 423.
 Homère et le basque GH. 1930 p. 271
 Jlabetketua, GH. 1923, p. 184
 Un infixe dentoux G.H. 1928, p. 255
 Itzas-aldeak GH. 1930, p. 138
 Itzas-harndian, GH. 1927, p. 106
 Itsasturi gaztea, GH 1928, p. 504.
 Jantzeriko Ernamun, GH. 1926, p. 213
²¹ Le labourdian dans l'histoire GH. 1921, p. 683
²² La langue basque de 1939 à 1947, E.J. 1947, 9-18.
²³ Leon jaun apezaren imitazioa^{GH} 1928, p. 105
²⁴ (Arta) Shande onari GH. 1929, p. 268
 (maria) Lango GH. 1925, p. 421.
 (Mottakarier) legea, Alm. 1935.
 Lihua GH. 1924, p. 389
²⁵ ²⁶ Matatas GH. 1924 p. 435
 Martin Landereche GH. 1930, p. 69
 Milesker GH. 1927, p. 356
 Mistral-en mireio, GH. 1931, p. 29
²⁷ murutsu GH. 1929 p. 405, p. 517.
²⁸ ²⁹ Notre drapeau GH. 1939, p. 124.
 Notre maître : M. & J. Stephane, GH. 1932, p. 259
 Un nouvel évêque basque : Mgr Mathieu GH. 1931, p. 385.
 La nouvelle traduction de l'Imitation - GH. 1930, p. 85
 Origine des noms propres basques Alm. 1943, IV, p. 9.
 Orotarik. GH. 1934, p. 138.
³⁰ Orthographe GH. 1932, p. 554.
 Pastorales GH. 1922, p. 574.
³¹ Phereka eta zimiko GH. 1922 p. 601; 1923 p. 257.
 Pour ou contre la passivité du verbe basque, GH. 1931,
 p. 263

Pour 25 francs, G.H. 1929, p. 376

32 Quel est notre verbe "avoir" ? G.H. 1929, p. 420

quelques syllabes inattendues, ENSA.
quelques suffixes du pluriel G.H. 1927, p. 574.

Qui nous dira le sens de "ohi" ? G.H. 1928, p. 284.

Réception

33 Le régionalisme dans l'enseignement secondaire

G.H. 1937, p. 367.

35 36 37

San Nerses-en othailza, G.H. 1933, p. 507

38

M. Sarkisikandy G.H. 1932, p. 369.

En Sorbonne (Mme Guillaume-Reimer) 1932 p. 369

Ustancz.

Keym -

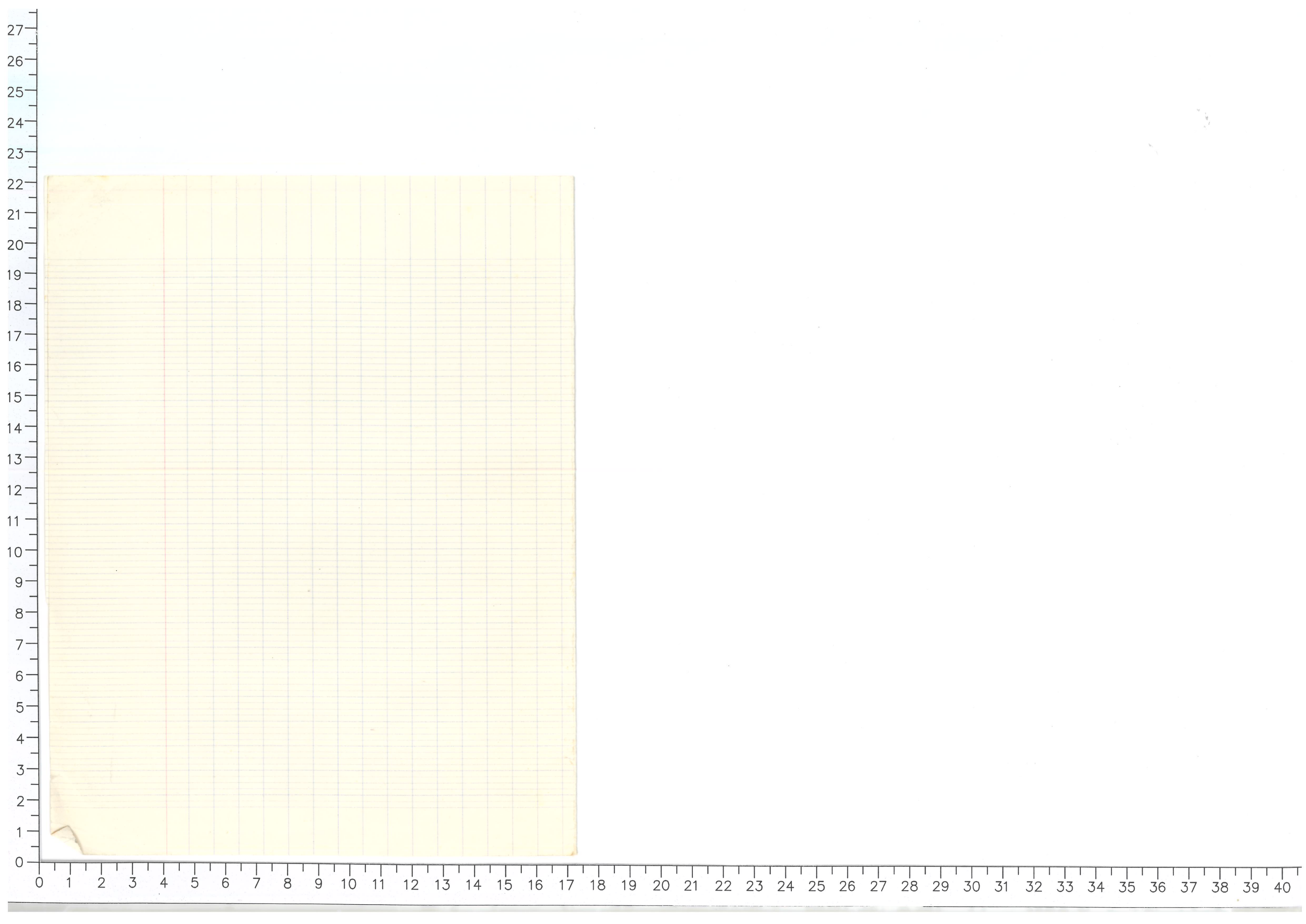
39 Le suffixe ehin G.H. 1936, p. 261.

no. 41 42 43

Zahar eha temi G.H. 1933, p. 397

Zagghah kat Ain. 1943, maiatza 1 p. 12

Zorionhetaria G.H. 1931, p. 504.



Rapport sur l'état
de la préparation du glossaire dialectal
relatif à l'Atlas linguistique
du Pays Basque-français

Depuis 1968 je travaille comme contractuel du C.N.R.S.
à constituer un glossaire du basque actuel des
provinces du Labourd, de la Soule et de la Basse-Navarre,
j'ai été contrôlé d'abord par feu M. René Lafon
professeur de langue et littérature basques à la
Faculté des Lettres de Bordeaux, et depuis par M.
Jean Haritschthar, son successeur à la même chaire.

Mon travail a consisté à trouver des
collaborateurs bénévoles et à les remplacer quand
ils me quittaient pour raisons diverses (lassitude,
changement de résidence, maladie, décès)

À ces collaborateurs j'envoie un questionnaire
détaillé par mois, en variant les thèmes pour
éviter la monotonie, malgré les inconvénients
de cette méthode (ma cassette offre un aspect
fort décousu)

Naturellement les réponses ne sont pas toujours
complètes et certaines ne viennent certes pas par

retour du courrier. Il y a donc des lacunes
dans mes listes, qu'il faudra bien un jour
combler.

Points que j'ai visés :

En La Réunion : * Anchoa,

* Ancaix

Bassussary

* Briscous

Greicielle

* Harpamen

Staxsson

* Yaton
St Leon de Laz
St Pie au Rivelle

Uruagne

Uglaucy

* Villefrange +

En B. N.

Ahake

~~Ata~~

Aincide

Ancisny
Arande
Achanth
Hyhone

Entrenyaly

* Iholdy +

* Jussary

Helle

Laraveau

* Lasse

* Ostubul

Urepe

13

13

13

Y

En Soule

Alsay

Aussurucy +

* Jomezain +

Ithonecy

Mercangole

* Sarrin Engrace

Tardets

* Viados

L'astérisque indique qu'il a fallu changer de correspondants pour
raison diverses, la croix indique un décès.

Nota. - Il faut se rendre compte d'une grosse
lacune. d'Am. luge n'est représenté que par
Mouta. - Il faudra par le moment.

Les thèmes qui ont
occupé nos questionnaires

l'homme

Le corps humain

- anatomie (pas terminée)
- allure
- postures
- les sens (pas terminée)

Les relations

- parole (conversation, courtoisie)
- querelle
- échanges économiques
- surnoms
- parenté
- sexualité

(à suivre)

Expressions humaines

- plainte
- rire
- pleurs

Psychologie

- connaissance
- intelligence
- naïveté
- colère
- besoin
- religion
- (à suivre)

village

Ponts & chemins

- les quartiers (ici
j'ai recueilli tous les
noms de quartiers de
BIV et du Labna)
- fêtes locales

Maison

- les diverses parties
- porte
- fenêtrage
- cheminée
- toit
- étalle
- (à suivre)

Métiers

- bricoleurs
- charpentiers
- talle
- menuiserie
- Couturiers
- Vannerie
- serurier
- fauchaison

Animaux

Oiseaux en général

- aube
- oisellerie

Poissons en général

Insectes en général

Poie

chien

corne

(très incomplet)

Astronomie populaire

étoiles et constellations

La Couleur

Les bruits

Tous ces titres comportent des questionnaires détaillés inspirés de manuels, de dictionnaires analogiques, de modèles suisses et allemands

Botanique

Forêt

chêne

Arbres fruitiers

- maladies

Le pommier

La fleur en général

(très incomplet)

Météo

nuages

pluie

grêle

neige

Les étapes de la journée

matin

soir

	L	N	S
	1. St. J. de Luz	1 Arzacq	4b Ithorriby
	2. Uriage	2 Ancelle	10 [Somezain] +
	3. Uz, Lancy	3 Abaze xx	2 Mincayels
	4. Bassussery	4 Esterensuly (...)	3 Alday
	5. St Pie	6 [Lissun]	4 Tardets (...)
1	[Ainhon]	5 Helette	5 Mussarney
	6. Ixasson xx	7 [Ihildy] +	11 [Bivolos]
2	+ [Villifragm]	6 Larzacum	12 [Sara Espia]
3	[Acaen]	7 Arrouste. Chant	
4	[Bresson]	8 [Lasse]	
5	[Gultron]	8 Urepe	
7	Grocette	9 [Ostalut]	
8	[Harpan]	9 Arthem (B.)	

	<u>l'homme</u>	Motus	Arbre
relate :	Allure disjuncte	bondonsen	- en genre poivre
patient	devenir postures	chargeur table	- fruit
Parce	Corps hum	Centurion	- maladie
survivre	devenir	mortaise	Champignons
Parents	(fenêtré typer (h))	vanier: paniers	chêne
		sermon	forêt
Expo.	intelligence / Une		oiseaux
Planche			aviculture
			surf
		Bruits	
	flatter sort	coqueurs	
	Bassin		
village :	Colore		
route et	Communisme		
devenir	Contes		
quartiers	inconcevoir		
	maître		
religieux		Eau	
etc		une d'eau	
		riverain	
	<u>maison</u>		Armoire Porte
	Mémoire route		chêne
	état	foucheux	cuire
	tu	petit code	poissons et pu
	tu		muscle
	États et	glacé Pampou	Fleurs
	constitue	gros	
		nerf	
		naufrage	
	<u>vieux</u>		<u>Journa</u>
	Laub		Mahin
			sur

d'homme
 Corps humain (l'achève)
 sexualité
 allure
 postures
 vue
 mouvement
 Proximités :
 flakura, diopide
 parents
 parole
 patient
 surnoms
 centres
 - Expressions :
 plainte
 parole
 rite
 fleurs
 Sermon
 besoin
 Colère
 Connaissance
 inconscience
 naïveté
 - intelligence
 Village
 routes et chemins
 quartiers
 sites locaux
 Maison
 murs
 fenêtrage
 stable
 foyer (feu)

Meubles
 bouillottes
 chaises
 table
 - mortuaire
 Couchettes
 Vannes
 serviettes
 fourneaux
 (à sucrer)
 - alcool
 - en général
 - café
 - dévotion
 Animaux
 Poussin (à par)
 insectes...
 Porc
 chien
 Corne

vêtements
 linge
 Colours
 tranch

Arbre
 en ombre
 - fruitier
 - myrtille
 - forêt
 - chêne
 - pin
 Fleurs
 à parfum
 -
 Etiles et
 couleurs
 bleu
 gris
 rouge
 orange

Autres termes de la convention S.G.H.3 du 12 février
dernier, le Centre National de la Recherche Scientifique
me charge d'une enquête topographique concernant
les quartiers de chaque commune du pays basque
français.

- M. Dassanac avait fait ce travail pour le Labourd
et dans l'Almanach je l'ai publié avec des
compléments

- l'an dernier j'ai enquêté sur la Basse Navarre
par correspondance avec des curés, des maires, des
secrétaires de mairie, réponse payée.

Cette année je m'occupe de la Soule: jusqu'ici
j'ai prospecté par la même méthode la Grande
Arbaïlle, la Petite Arbaïlle, le Val dextre et le
val senestre de la haute Soule.

Il me reste à recueillir les noms de quartiers
de la Basse Soule ou Basse Navarre.

Nota... quelques communes ont négligé de me
fournir les renseignements demandés. Il me faudra
les relancer.

"L'Orange"
 25 Route d'Espagne
 31300 - TOULOUSE

Rapport trimestriel à Monsieur le Directeur Général
du Centre de Recherche Scientifique

La fitte Pierre, né à Louhossoa (64) le 21 mai 1909,
domicilié au Collège d'Ustaritz (64) a l'honneur, selon
la convention no. 144, de rendre compte du travail
qu'il a effectué pour la préparation d'un glossaire dialectal
en vue de l'Atlas Linguistique du Labourd, de la Basse-Navarre
et de la Soule, pendant le 2^e trimestre de 1968:

- 1) Recherche de correspondants dans les trois provinces pour
recueillir les faits actuels.
- 2) Rédaction de trois questionnaires: les maladies,
les diverses parties de la maison, les foins.
- 3) Etude de plus de cent articles de Honoré Wauty (1889-1915)
qui ont paru de 1891 à 1915.)
- 4) Rédaction d'un lexique fondamental de la langue basque commune
pour y rattacher les vocables dialectaux.

Fait à Ustaritz le 13 juin 1968

27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Rapport imprimé - Annuaire de l'Institut
 sur les mœurs et les usages
 La fête de Noël, en la cathédrale (ca) à la fin de 1877
 d'arrêter au Collège de l'Institut (ca) à l'Assemblée, après
 la convocation du 18. 1877, le même temps au travail
 de la fête de Noël, pour la préparation d'un plan de travail
 en vue de l'Assemblée législative de l'Institut, de la même manière
 et de la même, pendant le 2. Janvier de 1877 :
 1) Arrêter le correspondant dans les deux parties de
 l'Assemblée de l'Institut.
 2) Arrêter le plan de travail : le matériel
 la division par la fin de l'année : le matériel
 3) Arrêter le plan de travail : le matériel
 4) Arrêter le plan de travail : le matériel
 5) Arrêter le plan de travail : le matériel
 6) Arrêter le plan de travail : le matériel
 7) Arrêter le plan de travail : le matériel
 8) Arrêter le plan de travail : le matériel
 9) Arrêter le plan de travail : le matériel
 10) Arrêter le plan de travail : le matériel
 11) Arrêter le plan de travail : le matériel
 12) Arrêter le plan de travail : le matériel
 13) Arrêter le plan de travail : le matériel
 14) Arrêter le plan de travail : le matériel
 15) Arrêter le plan de travail : le matériel
 16) Arrêter le plan de travail : le matériel
 17) Arrêter le plan de travail : le matériel
 18) Arrêter le plan de travail : le matériel
 19) Arrêter le plan de travail : le matériel
 20) Arrêter le plan de travail : le matériel
 21) Arrêter le plan de travail : le matériel
 22) Arrêter le plan de travail : le matériel
 23) Arrêter le plan de travail : le matériel
 24) Arrêter le plan de travail : le matériel
 25) Arrêter le plan de travail : le matériel
 26) Arrêter le plan de travail : le matériel
 27) Arrêter le plan de travail : le matériel
 28) Arrêter le plan de travail : le matériel
 29) Arrêter le plan de travail : le matériel
 30) Arrêter le plan de travail : le matériel
 31) Arrêter le plan de travail : le matériel
 32) Arrêter le plan de travail : le matériel
 33) Arrêter le plan de travail : le matériel
 34) Arrêter le plan de travail : le matériel
 35) Arrêter le plan de travail : le matériel
 36) Arrêter le plan de travail : le matériel
 37) Arrêter le plan de travail : le matériel
 38) Arrêter le plan de travail : le matériel
 39) Arrêter le plan de travail : le matériel
 40) Arrêter le plan de travail : le matériel

— Archibedon mudi

Champfis
Jouin, longus

4544

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40

l'arbre en général

Boulangerie

Cheveux

Contes
- fables - légendes, romans,
nouvelles, etc.

Arbres fruitiers
et leurs maladies

Les Banits

Chien

Corne

l'aviculture

Champignons

Colère

Corps humain
(série)

Besoin

Chêne

Connaissance

Couleurs

La centurière

Étoiles et planètes
constellations

Le feu
et le foyer

grêle

Dispute

fauchaison

Flatterie

incorrections
diverses

Eau et lieux d'eau (Siam)

Femâche

fleurs en général

d'intelligence

l'étable

Fête locale

La forêt

Lacet

Maison et
diverses parties (série)

La neige

Paiement

Cheminee

Matin

nuages

Paniers

- Diverses sortes
- tannerie
- matériel

Les outils du
Charpentier

La mortaise

l'œuf
description, production, cuisson

La parenté

Parole

Naïveté

Les visseaux (série)

l'allure

Plainte

Expression de doute
ou de mécontentement

Plaie

routes et
diverses parties

Routes et chemins

Surnoms

Poize
en particulier

Postures

Serrurier
outillage et travail

Table

Le poisson en général

Printemps

Soif

La vue

Porc (anatomie)

La Rivière
en particulier

Soiz
divers moments
à qui s'y rattache

Ustaritz (Basses-Pyrénées), le 23 Septembre 1967

Objet :
demande de contrat
de travail

A Monsieur le Directeur général
du C. N. R. S.

(à l'attention de Madame Pléty)

Monsieur le Directeur,

~~Le~~ ~~soussigné~~ a l'honneur de solliciter de votre
haute bienveillance un contrat de travail à la Recherche
scientifique.

Ayant réuni pendant une quarantaine d'années une
importante documentation relative à la langue et à la
littérature basques, il serait heureux de l'exploiter en
travail sérieux, en participant plus particulièrement
à la préparation de l'Atlas linguistique du Pays Basque
français.

J'ajoute à cette requête les renseignements qui
vous permettront de juger de mon cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
les assurances de ma considération la plus distinguée.

Pierre Lafitte

professeur au Collège d'Ustaritz (64)

objet :
Demande de contract
de travail

Monsieur le Directeur General
du C.N.R.S.
(à l'attention de Madame Pleis)

Monsieur le Directeur,

~~Monsieur le Directeur~~ Le sus-signé a l'honneur
de solliciter de votre haute bienveillance un
contrat de travail à la Recherche Scientifique,
afin de pouvoir mettre en œuvre une documentation
recueillie durant une quarantaine d'années,
relative à la ^{langue} linguistique et à la littérature
basques, en travaillant plus particulièrement à
l'Atlas linguistique de la Soule, de la Basse-Navarre
et du Labourd.

Y'adjoints à cette requête les renseignements
qui vous permettront de juger de mon cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
~~la assurance~~ ^{la assurance} de ma ~~respectueuse~~ ^{respectueuse} considération la
plus distinguée

P. Lafitte, professeur
Collège d'Ustaritz (64)

résumé synoptique sous forme de table qui
indique le n° de chaque chanson en référence aux
futurs fiches musicales, le titre

Monsieur,

Mes amis me poussent à quitter l'Enseignement pour me consacrer aux seules études linguistiques en exploitant au maximum les documents et notes que j'ai réunies depuis plusieurs dizaines d'années.

Je ne demande pas mieux en principe, mais reste la question alimentaire. Monsieur George Ametoy, inspecteur général au Ministère de l'Éducation Nationale, consulté à ce sujet, a pensé pour moi au CNRS, et a demandé que je lui écrive.

Il a communiqué ma lettre à Monsieur P. Jacquinet directeur général du CNRS.

M. Jacquinet a jugé que mes travaux intéressaient la recherche et a conseillé que je me mette en relation avec Monsieur Pierre Gardette de Lyon, qui pourrait me préciser si et comment il ~~me~~ serait possible de m'intégrer à son groupe.

Naturellement je me suis adressé à Monsieur Gardette. Celui-ci pense que les travaux linguistiques sont plutôt ~~dans~~ du rayon de Louvain et il me suggère de vous contacter pour voir avec Monsieur Seigny quelles sont ^{parmi les} ~~les~~ possibilités actuelles d'entrer au CNRS.

Vous me connaissez un peu, puisqu'il nous est arrivé de nous rencontrer et de nous écrire.

~~Vous savez que~~ ^{j'ai 66 ans, j'ai} je suis licencié en lettres depuis 1928, ~~je~~ je suis professeur de français en lycée, j'ai enseigné le grec au lycée pendant 7 ans, j'ai travaillé le ~~prolégomène~~ ~~linguistique~~ ~~relié~~ le dict. Basque de l'école depuis le 8^e fascicule, composé

une grammaire breque, et publici pas mal de articles

Ustaritz
le 2 Juin 1967

A Monsieur Pierre Gardette
Directeur de Recherche au C.N.R.S.

Monsieur le Directeur,

Monsieur George Amestoy, Inspecteur Général
au Ministère de l'Éducation Nationale à qui
j'avais écrit pour demander des renseignements
sur les possibilités d'admission au C.N.R.S.,
a communiqué ma lettre à Monsieur P. Jacquinet,
qui en a fait part à Monsieur Bauchet.

Monsieur Jacquinet a conseillé que je
me mette en relation avec vous. Vous
m'indiquerez les activités de votre section
et pourriez me préciser si et comment il
me serait possible de m'intégrer dans ce
groupe.

Monsieur Bauchet vous verra prochainement
et vous remettra la lettre que j'avais adressée
à Monsieur Amestoy. Vous y verrez quelques
indications générales sur mes travaux, mais
je me réserve de fournir une bibliographie
plus précise de mes publications, pour le dossier
que sans doute il me faudra constituer.

Si il me fallait quelques références, je pense

pouvoir compter sur l'avis favorable de Messieurs :

- René Lafon (Faculté des Lettres de Bordeaux)
- Jean Haritschekhan (id.)
- Luis Michelena (Université de Salamanque)
- Jacques Allières (Université de Toulouse)
- J.M. Barandiaran (Université de Pamplone)
- H. Bonda (Université d'Esslingen)
- Y. Bilbao (Washington College)

Ce mot ne saurait être qu'une prise de contact. C'est vous qui me poserez les questions auxquelles il me faudra répondre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

Pierre Lafitte, professeur
Collège d'Ustaritz
Ustaritz, 64

A Monsieur Amestoy
Inspecteur Général du Ministère
de l'Éducation Nationale

Monsieur l'Inspecteur Général,

Il est sans doute convenable ^{d'inform} que je vous tiens au courant
de ce qui se passe ~~concernant~~ les démarches relatives à mon admission
au CNRS.

À la suite de votre lettre du 30 juin 1967, j'ai immédiatement
écrit à Monsieur Pierre Gardette, à Lyon, dès le 2 juin.

Monsieur Gardette ^{le 9 juin} m'a répondu : 1) qu'il avait bien rencontré
Monsieur Bauchet, mais que ce dernier ne lui avait pas communiqué
ma lettre ; 2) qu'il lui paraissait ~~plus~~ normal de me rattacher
à Toulouse, où Monsieur Jacques Allières pourrait comme bascologue
arranger ^{mieux} cela avec Monsieur Seigny ; 3) qu'il restait à ma
disposition.

J'ai écrit à Monsieur Allières dès le 9 juin, en lui expliquant
mon cas ~~et~~ ^{lui} ajoutant une note sur mes travaux passés, afin
qu'il pût me présenter à Monsieur Seigny, avec quelques arguments.

Mais voici au 22 juin, et je n'ai aucune nouvelle de Toulouse.

~~Il me demande si j'ai eu tort de m'adresser à Monsieur~~
~~Allières de la part de Monsieur Gardette.~~ ~~Connaissant personnellement~~
Monsieur Allières, j'avais cru que cela ~~tomberait~~ ^{lui} assez bien, mais
~~peut-être a-t-on en à Toulouse l'impression que M. Gardette se débarrassait~~
~~d'un poids lourd !~~ ^{à l'instigation}

Il se peut tout simplement que, en ce temps d'examens, ces messieurs aient
d'autres préoccupations sérieuses.

Sitôt que j'aurai une réponse, en tout état de cause, je
me hâterai de vous en faire part.

V

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

1^{er} Trimestre 1971

1. Recherche de correspondants
2. 3 questionnaires
 - a) la vache
 - b) l'eau (en général) (à suivre)
 - c) la parole (à suivre)
3. Maîtres et commandants
4. Mise en fiche de résultats acquis

2^e Trimestre

1. Correspondance
2. questionnaires
 - l'eau (suite de fin)
 - la parole (à suivre)
 - la respiration
3. Leizama
4. Fiches

5. trimestre

- Convergence

- 3 questions

- partie II

- Culture : roman, conte, essai

- les contenus

- officiels.

4. trimestre

1.

2.

3.

12
59
3

Rapport trimestriel
à M. le Directeur général
du Centre N. de la Recherche Scient.

La fille Pierre, née à Louhessoua (64) le 21 mai
1901, domiciliée au Collège d'Ustaritz (64) a
l'honneur, selon la convention n° 4379, de
rendre compte du travail qu'elle a effectué pour la
préparation d'un glossaire dialectal en vue de
l'Atlas Linguistique du Sud, B.N. et Seine
rendu le 2^e trimestre 1969

- 1) Balance des correspondants
- 2) Rédaction de 3 questionnaires :
 - a) la forêt
 - b) la rivière
 - c) les bruits
- 3) Étude du voc. concret de Bissamaon
- 4) Suite de l'étude du voc. du 3^e Etchegare
- 5) Mise en fiche des résultats acquis

8 mai 73

- Poisson
- Poire
- Champignon

Rapport trimestriel

à M. le Directeur Général

du Centre N. R. S.

fendu le 3 mai 1969

1. Revue de nouvelles correspondances et retour des anciens
2. 3 questionnaires
 - a) Les arbres fruitiers et leurs maladies,
 - b) vocabulaire de la culture
 - c) rec. de l'anatomie du porc.
- 3) Continuation de l'étude du rec. consort de l'osier et de celui de l'éclaircie
- 4) Mise en fiche des résultats

2B/68.I.920-JD
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

15, Quai Anatole France - PARIS VIIème
Tél : SOL. 93.39

Bureau 2B
Conventions de Travail
Linguistique-Générale
JD.

PARIS le 17 JAN 1968
Le Directeur Général du Centre National
de la Recherche Scientifique,

à
Monsieur Pierre LAFITTE
Collège d'USTARITZ 64

001359

J'ai l'honneur de vous informer que, ~~soixante-dix~~
~~XXXXXXXXXXXX~~ je me propose de conclure
avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au
31 Décembre 1968. Cette convention comporte le versement d'une rémunéra-
tion forfaitaire de 6.000 francs.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont
mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention
sont adressés à Monsieur LAFON chargé du contrôle
de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour
signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention
entraîne pour vous l'obligation de fournir au C.N.R.S. avant le 1er juillet
prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné,
s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser
pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier
aux renseignements, que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique "Situa-
tion professionnelle en dehors du C.N.R.S."

Vous voudrez bien m'indiquer :

- votre numéro d'immatriculation à la sécurité sociale et votre numéro
de compte postal ou bancaire. Pour le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Chef de la Division B :

l. P. J



L. PLIN

CNRS 2 B - 11/1968 - 2 053 - JD/chB.

PARIS, le 18 FEV 1969

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Centre National de la Recherche
Scientifique - 15, Quai A. France
Paris (7ème) 705 93 39

Le Directeur Général du CNRS,

Division B - Bureau 2 B -

à

Conventions de Travail

Linguistique-Générale - JD.

Monsieur Pierre LAFITTE
Collège
64 - USTARITZ

003897

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de conclure avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 1969. Cette convention comporte le versement d'une rémunération forfaitaire de **6.000** francs.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention sont adressés à Monsieur LAFON chargé du contrôle de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention entraîne pour vous l'obligation de fournir au CNRS, avant le 1er juillet prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné, s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier aux renseignements que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique " situation professionnelle en dehors du centre national de la recherche scientifique " .

I P.J.

Pour le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Chef de la DIVISION B


LAFITTE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PARIS, le (date de la Poste)

**CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

15, Quai Anatole-France - PARIS (VII^e)

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
du Centre National à la Recherche Scientifique**

à

DIVISION B-BUREAU B2

MR LAFITTE P

1 95455

COLLEGE
64 USTARITZ

N^o Agent

— J'ai l'honneur de vous adresser le relevé de l'ensemble des rémunérations nettes (après déduction des cotisations de Sécurité Sociale, Ipacte, Capital décès, Igrante) soumises à la surtaxe progressive que vous avez perçues au cours de l'année 1968 et dont le montant s'élève à : 5.820 F. 00

— Vous voudrez bien me faire connaître sous le présent timbre, dans un délai maximum de 8 jours à dater de la réception de la présente lettre, toute contestation que vous croiriez devoir soulever sur le dit montant (en indiquant votre numéro d'agent) et signaler également votre nouvelle adresse au cas où celle-ci serait susceptible d'être modifiée à compter du 1^{er} Janvier — Je vous rappelle que les cotisations précomptées au titre de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale ne peuvent être déduites des sommes soumises à la surtaxe progressive — Enfin je vous précise que la présente notification tient compte des reversements que vous auriez pu effectuer, au cours de l'année écoulée, au C.N.R.S., les modifications éventuelles ayant été apportées dans nos fichiers avant l'établissement de ce document.

N. B. — Les frais de mission que vous auriez pu percevoir ne sont pas compris dans le montant ci-dessus.

Pour le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Chef du Bureau

POUR MÉMOIRE		SÉCURITÉ SOCIALE	I.P.A.C.T.E.	CAP. DÉCÈS	I.G.R.A.N.T.E.
RETENUES M.G.E.N. ▶	0,00	RETENUES DÉDUITES ▶	180,00	0,00	0,00

HERVÉ et FILS - IMP. PARIS

000310

2B - 1969 - JD

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

15 Quai Anatole France - PARIS VIIIème

Tél: 555-26-70
Division B - Bureau 2B
Conventions de Travail

Linguistique-Générale
JD.

PARIS, le

8 JAN 1970

Le Directeur Général du Centre
National de la Recherche
Scientifique,

Monsieur **Pierre LAFITTE**
64 - Collège d'USTARITZ

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de conclure avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31 Décembre 1970. Cette convention comporte le versement d'une rémunération forfaitaire de **6.000** francs.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention de travail sont adressés à **Monsieur LAFON** chargé du contrôle de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention entraîne pour vous l'obligation de fournir au C.N.R.S., avant le 1er juillet prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux accompagné, s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier aux renseignements que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique "situation professionnelle en dehors du Centre national de la recherche scientifique".

L. P. J

Pour le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Chef de la DIVISION B


L. PLIN

2B/1970-JD.
Ministère de l'Éducation Nationale

Centre National de la Recherche
Scientifique

PARIS le

19 MAR 1971

Le Directeur Général du Centre National
de la Recherche Scientifique,

15 Quai Anatole France - PARIS VIIème à
Tél: 555 26 70

04485

Bureau 2B
Conventions de Travail
Linguistique--Générale
JD/

Monsieur Pierre LAFITTE
Collège d'USTARITZ
64 - USTARITZ -

Je me propose de conclure avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31 Décembre 1971. Cette convention comporte le versement d'une rémunération forfaitaire de **6.000 francs**.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention sont adressés à Monsieur **HARITSCHELHAR** chargé du contrôle de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention entraîne pour vous l'obligation de fournir au C.N.R.S. avant le 1er juillet prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné, s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier aux renseignements que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique "situation professionnelle en dehors du Centre National de la Recherche Scientifique".

P. J

Pour le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Chef de la DIVISION B

L. PLIN

Ministère de l'Education Nationale
C.N.R.S. 15 Quai A. France PARIS 7^e

Tél. 555.26 70 Poste 311
Bureau 2B
Contrats de Travail JD/

95.455 - Linguistique-générale CONVENTION N° 5.009
JD/

Entre les soussignés,

Le Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique
d'une part,

et M. Pierre LAFITTE

né le 21 Mai 1901 à LOUHUSSON 64 nationalité française
adresse Collège d'Ustaritz 64
d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le Centre National de la Recherche Scientifique charge
M. LAFITTE de poursuivre des enquêtes concernant l'Atlas du pays basque,
sous l'autorité et le contrôle de Monsieur HARTSCHELHAR

ARTICLE 2 - La présente convention porte sur le travail à effectuer pendant
la période du 1er janvier au 31 décembre 1972

ARTICLE 3 - M. LAFITTE percevra une rémunération
forfaitaire de Francs 6.000 qui lui sera versée de
la façon suivante :

1er acompte de Francs 1.500	échéance le 15.3.1972
2ème acompte de Francs 1.500	échéance le 15.6.1972
3ème acompte de Francs 1.500	échéance le 15.9.1972

Le versement pour solde interviendra le 15 décembre 1972

Chaque versement sera effectué sur présentation d'une justification du travail accompli, apostillée et transmise au C.N.R.S. par Monsieur HARTSCHELHAR.
ARTICLE 4 - La présente convention est soumise aux clauses et conditions générales fixées par décision du 2 janvier 1964.

Le Directeur Général du C.N.R.S. M. LAFITTE
Fait à Paris, le 8 FEVR. 1972

Le Contrôleur Financier du C.N.R.S.

Signé: L. PLIN

Signé: BOUCHARB

2, 2, 2

REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, QUAI ANATOLE FRANCE - 75700 PARIS - TEL. 555 26 20 - TELEX 26 034

555-92-25



Section: "Lang. Générale"

JD/OM.
95.455

C O N V E N T I O N n° 5.643

Entre les soussignés,

Le directeur général du centre national de la recherche scientifique
d'une part,

et **Monsieur LAFITTE Pierre**
à Louhosa (64) nationalité française
né le 21 mai 1901
adresse Collège d'USTARITZ (64480)
d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit:

article 1 - Le centre national de la recherche scientifique charge Monsieur
LAFITTE d'une enquête topographique concernant les quartiers de chaque com-
mune du pays basque français,
sous l'autorité et le contrôle de **Monsieur HARTSCHELAR**

article 2 - La présente convention porte sur le travail à effectuer
pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1975

article 3 - **Monsieur LAFITTE** percevra une rémunération
forfaitaire de francs qui lui sera versée
de la façon suivante: **9.000**

1er acompte de francs	2.250	échéance le 15.3.1975
2ème acompte de francs	2.250	échéance le 15.6.1975
3ème acompte de francs	2.250	échéance le 15.9.1975
le versement pour solde interviendra le 15 décembre 1975.		

Chaque versement sera effectué sur présentation d'une justification
du travail accompli, apostillée et transmise au C.N.R.S. par **M^r HARTSCHELAR**
article 4 - La présente convention est soumise aux clauses et conditions
générales fixées par décision du 2 janvier 1964.

Fait à Paris, le 18 Janvier 1975

Le Directeur Général du C.N.R.S.

Monsieur LAFITTE

P. Lafitte

Le Contrôleur Financier du C.N.R.S.

Le Directeur du Personnel
et des Affaires Sociales

R. SEVENIER

Signé: **J.C. BOUSSET**

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, QUAI ANATOLE FRANCE · 75700 PARIS · TEL. 555-92 25 · TELEX 26.034

RS

N° 98465
Section: "Lang. Générale"
JD/OM.

C O N V E N T I O N

n° 6020

Entre les soussignés

Le directeur général du centre national de la recherche scientifique
d'une part,

et M **onsieur LAPITTE Pierre**

né le **21 mai 1901** à **LOURSSOA(94)** nationalité Française
adresse **Collège d'USTANITZ (94480)**

d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

article 1 - Le centre national de la recherche scientifique charge **M.LAPITTE**
d'une enquête topographique concernant les quartiers de chaque commune du
pays basque français.
sous l'autorité et le contrôle de **M. HARTSCHLAR.**

article 2 - La présente convention porte sur le travail à effectuer
pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1976.

article 3 - **M on sieur LAPITTE** percevra une rémunération
forfaitaire de francs **9.000** qui lui sera versée
de la façon suivante

1er acompte de francs	2.250	échéance le 15.3.1976
2ème acompte de francs	2.250	échéance le 15.6.1976
3ème acompte de francs	2.250	échéance le 15.9.1976

Le versement pour solde interviendra le 15 décembre 1976.

Chaque versement sera effectué sur présentation d'une justification
du travail accompli, signée et transmise au C.N.R.S. par **M. HARTSCHLAR.**

article 4 - La présente convention est soumise aux clauses et conditions
générales fixées par décision du 2 janvier 1964.

Fait à PARIS, le **23 FEVR. 1976**

Le directeur Général du C.N.R.S.,

M. on sieur LAPITTE

P/Le Directeur Général du C.N.R.S.
Le Secrétaire Général
du Centre National



G.-M. NIEVA

Le Contrôleur Financier du C.N.R.S.,

Signé: MORCHEOIN

С. И. ПИКАВ

С. И. ПИКАВ
Институт
Опытов

Институт
С. И. ПИКАВ

Синус
мнм
нмн

1933 г. 12.12.33

Вопросы теории и практики применения радиоламп в аппаратуре для передачи сигналов в условиях помех.

1. Введение

2. Описание аппаратуры

3. Результаты измерений

4. Заключение

5. Литература

6. Приложение

7. Заключение

8. Литература

9. Приложение

10. Заключение

11. Литература

12. Приложение

13. Заключение

14. Литература

15. Приложение

16. Заключение

17. Литература

18. Приложение

19. Заключение

20. Литература

21. Приложение

22. Заключение

23. Литература

24. Приложение

25. Заключение

26. Литература

27. Приложение

28. Заключение

29. Литература

30. Приложение

31. Заключение

32. Литература

33. Приложение

34. Заключение

35. Литература

36. Приложение

37. Заключение

38. Литература

39. Приложение

40. Заключение

1. Таблица
- Кривые
- Динамика

2. Форма модели
данных
Трассы

REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



15, QUAI ANATOLE FRANCE - 75700 PARIS - TEL: ~~555-2430~~ 555-2430 - TELEX 26.034

555-92-25
PARIS, 1e

12 FEVR. 1975

Département du personnel
et des affaires sociales
Bureau 2B - Contrats de travail -
section: "Ling. Générale"
JD/OM.

Le directeur du département du personnel
et des affaires sociales,

à

Monsieur Pierre LAFITTE

Collège d'USTARITZ
64480- USTARITZ
--:--:--:--:--:--

001777

Objet: Renouvellement de
contrat de travail.

Je me propose de conclure avec vous une
convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31
décembre 1975. Cette convention comporte le versement d'une rémunération
forfaitaire de 9,000 francs.

Les acomptes des conventions de travail sont
mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'éché-
ance.

Vous voudrez bien, pour la signature de la
convention, vous mettre en rapport avec Monsieur HARTSCHELIAR
chargé du contrôle de vos travaux, qui vous donnera également toutes
instructions utiles à leur sujet.

La signature de cette convention entraîne pour
vous l'obligation de fournir au C.N.R.S., avant le 1er juillet prochain,
un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné, s'il y
a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, à
cet effet, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin
particulier aux renseignements qui vous sont demandés sous la rubrique :
Situation professionnelle en dehors du centre national de ~~la~~ recherche
scientifique.

P.J.I.

Pour le Directeur du Département

P.O. *[Signature]* chef du bureau 2 B

S. GIGON

250

Ministère de l'Education Nationale
Centre National de la Recherche
Scientifique

Tél : 555-26-70 - Poste 576
Bureau 2B
Contrats de travail

XXM Linguistique-générale
95.455 JD/ CONVENTION N° 5.215

Entre les soussignés,

Le Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique
d'une part,

et M. Pierre LAFITTE

né le 21 mai 1901 à Louhsson 64 Nationalité : Française

adresse Collège d'Ustaritz 64
d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le Centre National de la Recherche Scientifique charge
M. LAFITTE de poursuivre ses enquêtes concernant l'atlas du pays basque,

sous l'autorité et le contrôle de Monsieur HARITSCHELHAR.

ARTICLE 2 - La présente convention porte sur le travail à effectuer pendant
la période du 1er janvier au 31 décembre 1973

ARTICLE 3 - M. Pierre LAFITTE	percevra une rémunération
forfaitaire de Francs 6.000	qui lui sera
versée de la façon suivante :	
1er acompte de Francs 1.500	échéance le 15.3.1973
2ème acompte de Francs 1.500	échéance le 15.6.1973
3ème acompte de Francs 1.500	échéance le 15.9.1973

Le versement pour solde interviendra le 15 décembre 1973.

Chaque versement sera effectué sur présentation d'une justification
du travail accompli, apostillée et transmise au C.N.R.S. par M. HARITSCHELHAR

ARTICLE 4 - La présente convention est soumise aux clauses et conditions
générales fixées par décision du 2 janvier 1964.

Fait à Paris, le 30 MAI 1973

Pour ampt. Le Directeur Général du C.N.R.S. M. Pierre LAFITTE

Le Chef du Bureau 2B Signé: A. FRASSETTE Contrôleur Financier du C.N.R.S.
S. GIGON Signé: MORCHEOINE

REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 
15, QUAI ANATOLE FRANCE - 75700 PARIS - TEL. 555-26-70 - TELEX 26.034

PARIS, le

18 MAI 1973

Le Directeur Général du Centre National
de la Recherche Scientifique,

Département du personnel
et des affaires sociales -
bureau 2B -contrats de travail

à

section : "Linguistique-générale"
JD/OM.

Monsieur Pierre LAFITTE
Collège d'Ustaritz
64 -USTARITZ
-:-:-:-:-

Je me propose de conclure avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 1973. Cette convention comporte le versement d'une rémunération forfaitaire de 6.000 francs.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention sont adressés à Monsieur HARTSCHELHAR chargé du contrôle de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention entraîne pour vous l'obligation de fournir au C.N.R.S., avant le 1er juillet prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné, s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier aux renseignements que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique "situation professionnelle en dehors du Centre national de la recherche scientifique".

Le Directeur du Département


A. FRASSERO

P. J.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, QUAI ANATOLE FRANCE - 75700 PARIS - TÉL. 555-26-70 - TÉLEX 26.034

Paris, le **5 FEVR. 1974**

Le directeur du département du personnel
et des affaires sociales,

à

Monsieur Pierre LAFITTE
Collège d'Ustaritz
64480 - USTARITZ
-:-:-:-:-:-:-:-

Département du personnel
et des affaires sociales -
bureau 2B - contrats de travail
section : " Ling. Générale
AMB/OM.

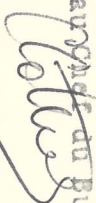
Je me propose de conclure avec vous une convention de travail portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 1974. Cette convention comporte le versement d'une rémunération forfaitaire de 9.000 francs.

Je vous précise que les acomptes des conventions de travail sont mis en paiement dans un délai de 15 jours à compter de la date d'échéance.

Par ce même courrier, deux exemplaires du projet de convention sont adressés à Monsieur HARRITSCHLHAR chargé du contrôle de vos travaux. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour signer le projet et recevoir ses directives.

Enfin, veuillez noter que l'établissement de cette convention entraîne pour vous l'obligation de fournir au C. N. R. S., avant le 1er juillet prochain, un rapport sur l'état d'avancement de vos travaux, accompagné, s'il y a lieu, d'une demande de renouvellement. Vous voudrez bien utiliser, pour cela, la notice individuelle ci-jointe, en apportant un soin particulier aux renseignements que vous êtes appelé à fournir sous la rubrique (situation professionnelle en dehors du centre national de la recherche scientifique).

1. P. J

l'Adjoint au Directeur du Bureau 2 B

G. COTTRIEL

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



15, QUAI ANATOLE FRANCE - 75700 PARIS - TEL. 555-92.25 - TELEX 260.034

Direction du personnel
et des affaires sociales
Bureau de gestion des chercheurs
et contrats de travail.
GB/OM.

26 JUL. 1976

PARIS, le
Le directeur du personnel et des affaires
sociales,

à

Monsieur Pierre LAFITTE
Collège d'Ustaritz
64480 - USTARITZ
-:-:-:-:-:-:-

RECOMMANDEE-A.R.

006769

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de la circulaire du Premier Ministre n°2033/SG en date du 2 février 1976, les agents non titulaires ayant dépassé l'âge de 65 ans ne peuvent être maintenus en fonction.

En conséquence le contrat de travail dont vous bénéficiez actuellement aurait du prendre fin le 29 février 1976.

Toutefois, afin de me permettre d'envisager le transfert de votre dossier dans le cadre de l'aide aux savants pour l'année 1977, vous voudrez bien me préciser le montant des ressources dont vous disposez par ailleurs.

*Le Directeur du Personnel
et des Affaires Sociales*

R. SEVENIER

SEVENIER

DÉPARTEMENT DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES SOCIALES
GESTION COMPTABLE DES
PERSONNELS (BUREAU 4 B)

TELEPHONE : } 203 - 37 - 50
 } 205 - 99 - 21 +

Service : 01

N° Agent →

0095455

MR LAFITTE PIERRE

COLLEGE D USTARITZ

64480 USTARITZ

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai Anatole-France — 75700 PARIS

PARIS, le (date de la Poste)

SERVICE D'INFORMATIQUE

Relevé des rémunérations nettes perçues au cours de l'année 19 76, à déclarer à l'Administration des Contributions Directes.

(A) TOTAL DES ÉMOLUMENTS BRUTS SOUMIS →

	90000,00
--	----------

(B) RETENUES ET COTISATIONS
(à déduire)

PENSION CIVILE 6 %
PENSION CIVILE RÉTROACTIVE.....
SÉCURITÉ SOCIALE
I.R.C.A.N.T.E.C. (Tranche B).....
CAPITAL DÉCÈS.....
I.R.C.A.N.T.E.C. (Tranche A).....
PRÉFON.....

	0,00
	0,00
	281,25
	0,00
	0,00
	0,00
	0,00

(C) POUR MÉMOIRE

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES S. S. (déjà déduites Total (A).....
INDEMNITÉS DIVERSES NON SOUMISES (Prest. Fam., Transp. etc)
DIVERSES RETENUES COMPTABLES EFFECTUÉES.....
RETENUES M. G. E. N. (1)

	0,00
	0,00
	0,00
	0,00

(D) MONTANT NET A DÉCLARER →

	87184,75
--	----------

(E) VALEUR DES AVANTAGES EN NATURE ALLOUÉS A DÉCLARER (2) →

	0,00
--	------

— Veuillez faire connaître au Service Gestionnaire, sous le présent timbre, dans un délai maximum de 8 jours à dater de la réception de ce relevé, toute contestation que vous croiriez devoir soulever et signaler également votre nouvelle adresse au cas où celle-ci serait susceptible d'être modifiée à compter du 1^{er} Janvier (joindre copie ou présent relevé).

— Il est précisé que la présente notification tient compte des reversements que vous auriez pu effectuer, au titre de l'année écoulée, au C.N.R.S., les modifications éventuelles ayant été apportées dans nos fichiers avant l'établissement de ce document.

N.B. — Les frais de mission que vous auriez pu percevoir ne sont pas compris dans les montants ci-dessus.

Vassel sa Lyon

MECA 0035

(1) Les cotisations précomptées au titre de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale ne peuvent être déduites des sommes soumises à la surtaxe progressive.
(2) Cette somme qui n'est pas comprise dans le montant net à déclarer (Cadre D) est à faire figurer sur la ligne prévue dans la feuille de déclaration des revenus.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai Anatole-France — 75700 PARIS

DÉPARTEMENT DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES SOCIALES
GESTION COMPTABLE DES
PERSONNELS (BUREAU 4 B)

PARIS, le (date de la Poste)

TÉLÉPHONE : } 203-37-50
 } 205-99-21 +

Service : 01

N° Agent →

0095455

MR LAFITTE PIERRE

COLLEGE D USTARITZ

64480 USTARITZ

Relevé des rémunérations nettes perçues au cours de l'année 1975, à
déclarer à l'Administration des Contributions Directes.

(A) TOTAL DES ÉMOLUMENTS BRUTS SOUMIS

—————→

9 000	00
-------	----

(B) RETENUES ET COTISATIONS
(à déduire)

PENSION CIVILE 6 %.....	0	00
PENSION CIVILE RÉTROACTIVE.....	0	00
SÉCURITÉ SOCIALE.....	225	00
I.R.C.A.N.T.E.C. (Tranche B).....	0	00
CAPITAL DÉCÈS.....	0	00
I.R.C.A.N.T.E.C. (Tranche A).....	0	00
PRÉFON.....	0	00

0	00
0	00
225	00
0	00
0	00
0	00
0	00

(C) POUR MÉMOIRE

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES S. S. (déjà déduites Total (A).....	0	00
INDEMNITÉS DIVERSES NON SOUMISES (Prest. Fam., Transp. etc)	0	00
DIVERSES RETENUES COMPTABLES EFFECTUÉES	0	00
RETENUES M. G. E. N. (1)	0	00

0	00
0	00
0	00
0	00

(D) MONTANT NET A DÉCLARER

—————→

8 775	00
-------	----

(E) VALEUR DES AVANTAGES EN NATURE ALLOUÉS A DÉCLARER (2)

—————→

0	00
---	----

— Veuillez faire connaître au Service Gestionnaire, sous le présent timbre, dans un délai maximum de 8 jours à dater de la réception de ce relevé, toute contestation que vous croiriez devoir soulever et signaler également votre nouvelle adresse au cas où celle-ci serait susceptible d'être modifiée à compter du 1^{er} Janvier (joindre copie ou présent relevé).

— Il est précisé que la présente notification tient compte des reversements que vous auriez pu effectuer, au titre de l'année écoulée, au C.N.R.S., les modifications éventuelles ayant été apportées dans nos fichiers avant l'établissement de ce document.

N.B. — Les frais de mission que vous auriez pu percevoir ne sont pas compris dans les montants ci-dessus.

Vessel sa Lyon

MECA 0035

(1) Les cotisations précomptées au titre de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale ne peuvent être déduites des sommes soumises à la surtaxe progressive.
(2) Cette somme qui n'est pas comprise dans le montant net à déclarer (Cadre D) est à faire figurer sur la ligne prévue dans la feuille de déclaration des revenus.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOUMIS A L'IMPOT
2EME ECHEANCE 1968	1	1.500,00	
CONVENTION 4144	1		
MDT 1033	1		
		1.447,50	52,50
		F C	F C
NET A PAYER		M.G.E.N.	I.P.A.C.T.E.
		CAPITAL DECES	I.G.R.A.N.T.E.
		SÉCURITÉ SOCIALE	DIVERSES PAR PRÉCOMPTE
RETENUES			

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS - 7^e

BULLETIN
de
PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation.

(1) CODE DIGIT :
1. Soumis à Impôt, S. Sie et I.P.A.C.T.E.
2. Soumis à Impôt.
3. Non soumis
4. Soumis à Impôt et S. Sie
Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque
N° D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos) **2 0**

L. B. P. - SERVICE DE CALCUL NUMÉRIQUE DU C.N.R.S.

N° d'Agent **95455** Date **06 68** **MR LAFITTE P**
Affectation **132002** Service **1** **COLLEGE**
Enfants Imp **0** AF **0** Classe **75** Indice **000** **64 USTARITZ**

27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
18, Quai A-François
PARIS - 7^e

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
MOYENS	NET	NET À PAYER	RETEVUS
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE		SEME ECHÉANCE 1968 CONVENTION 4144 MDT 1033	
1.200,00		1.447,50	
K		K	
VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4			
PARIS : 908.75.107. E 206 V — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120			
MULHOUSE : 46.014 — DIGNE : 971.04.192 E 001			
CONTRACTUELS : Service 2 et 3 sans autre indication.			
PARIS : 972.75.107 E 056 G — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014			
ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108			
FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G — STRASBOURG : 25.120			
DIGNE 971.04.192 E 001			
CONTRATS DE TRAVAIL : pour les agents référencés service 1			
PARIS : 972.75.107. E 056 G — STRASBOURG : 25.108			
NET À PAYER		RETEVUS	
1.447,50		1.200,00	
K		K	

N° 92452
Date 06 68
Affiliation 132005
Service 1
Entreprise Imp. 0
Cat. 0
Indice 000

MR LAFITTE P
COLLEGE
44 USTARITZ

BULLETIN
de
PAIE

à conserver et présenter
à votre employeur

à conserver et présenter
à votre employeur

à conserver et présenter
à votre employeur

à conserver et présenter
à votre employeur

40

00051

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
ECH DU 1 4 AU 30 6 74 SOIT 200 HEURES CONVENTION	01	2,250,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 33,75 COTIS. MALADIE TOTALITE 22,50 COTIS. VIEILLESSE 1 01 05 64 350 201			
2.212,65		18,90	56,25
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	
		SÉCURITÉ SOCIALE	
		DIVERSES PAR PRÉCOMPTE	
RETENUES			

**MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE**

CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai A-France
75007 PARIS

**BULLETIN
DE PAIE**

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Ste et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Ste

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 0095455 Date 06 74 MR LAFITTE PIERRE 20 00
Affectation 000000 Service 01 COLLEGE
Enfants imp 00 AF 00 Caisse 075 Indice 0000
64480 USTARITZ

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
18, Quai A-François
75007 PARIS

BULLETIN
DE PAIE

(1) CODE DIGIT :
1. Soumis à impôt, 2. 5% et
IRCA/TEC
2. Soumis à impôt
3. Soumis à impôt
4. Soumis à impôt et 5. 5%
Les montants versés en
déduction sont signalés par
un astérisque

N° D'IMMATRICULATION
D'EMPLOYEUR
A LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(à voir au dos)

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		CODE TRAIT (1)	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
NET BRUT A L'EMPLOI	SOMME A L'IMPÔT		NET A PAYER	M. D. E. N.
	5.250,00	01	5.250,00	
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE				
VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4				
PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				
EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F				
CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.				
PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22 ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022				
FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

N° Agent : 000000
Affiliation : 01
Enfants impo : 00
Caisse 02 indice : 0000

00014

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
ECH DU 1 1 AU 31 3 74 CONVENTION CONVENTION NO 5423	01	2,250,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 33,75 COTIS. MALADIE TOTALITE 22,50 COTIS. VIEILLESSE 1 01 05 64 350 201			
2.174,85		18,90	56,25
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		SÉCURITÉ SOCIALE	
		DIVERSES PAR PRÉCOMPTE	
RETENUES			

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai A.-France
75007 PARIS

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Sie et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Sie

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 0095455 Date 03 74 MR LAFITTE PIERRE 20 00
Affectation 000000 Service 01 COLLEGE
Enfants imp⁰⁰ AF⁰⁰ Caisse⁰⁷⁵ Indice 0000 64480 USTARITZ

MECA N° 0036

Vassel s.a. Lyon - 11-85

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
18, Quai A-François
75007 PARIS

BULLETIN
DE PAIE

(1) CODE D'ACTE :
1. Soumis à l'impôt à titre de
R.C.A.T.E.C.
2. Soumis à l'impôt
3. Soumis à l'impôt et à titre de
4. Soumis à l'impôt et à titre de
Les montants versés au
débit sont signalés par
un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION
D'EMPLOYEUR
A LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(à voir au dos)

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		CODE D'ACTE (1)	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
BOURNE À L'IMPÔT	NON BOURNE À L'IMPÔT		TRANCHE A	TRANCHE B
00,250,00		01		
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE				
<p>VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4 PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022</p>				
<p>EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F</p>				
<p>CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication. PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22 ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022</p>				
<p>FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022</p>				
				28,474,82
				NET A PAYER

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

MR LAFITTE PIERRE
COLLEGE

01 Service 000000
000000

000000

REPRODUCTION INTERDITE - RÉF. N° 0038

00015

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
ECH DU 1 7 74 AU 30 9 74 SOIT 200 H CONVENTION	01	2.250,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 33,75 COTIS. MALADIE TOTALITE 22,50 COTIS. VIEILLESSE 1 01 05 64 350 201			
2.193,75		56,25	
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	DIVERSES PAR PRÉCOMPTE
RETENUES			

**MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE**

CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai A.-France
75007 PARIS

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Ste et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Ste

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION
D'EMPLOYEUR
A LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(à voir au dos)

N° d'Agent 0095455 Date 09 74 MR LAFITTE PIERRE 20 00
Affectation 000000 Service 01 COLLEGE
Enfants imp 00 AF 00 Caisse 075 Indice 0000
64480 USTARITZ

MECA N° 0036

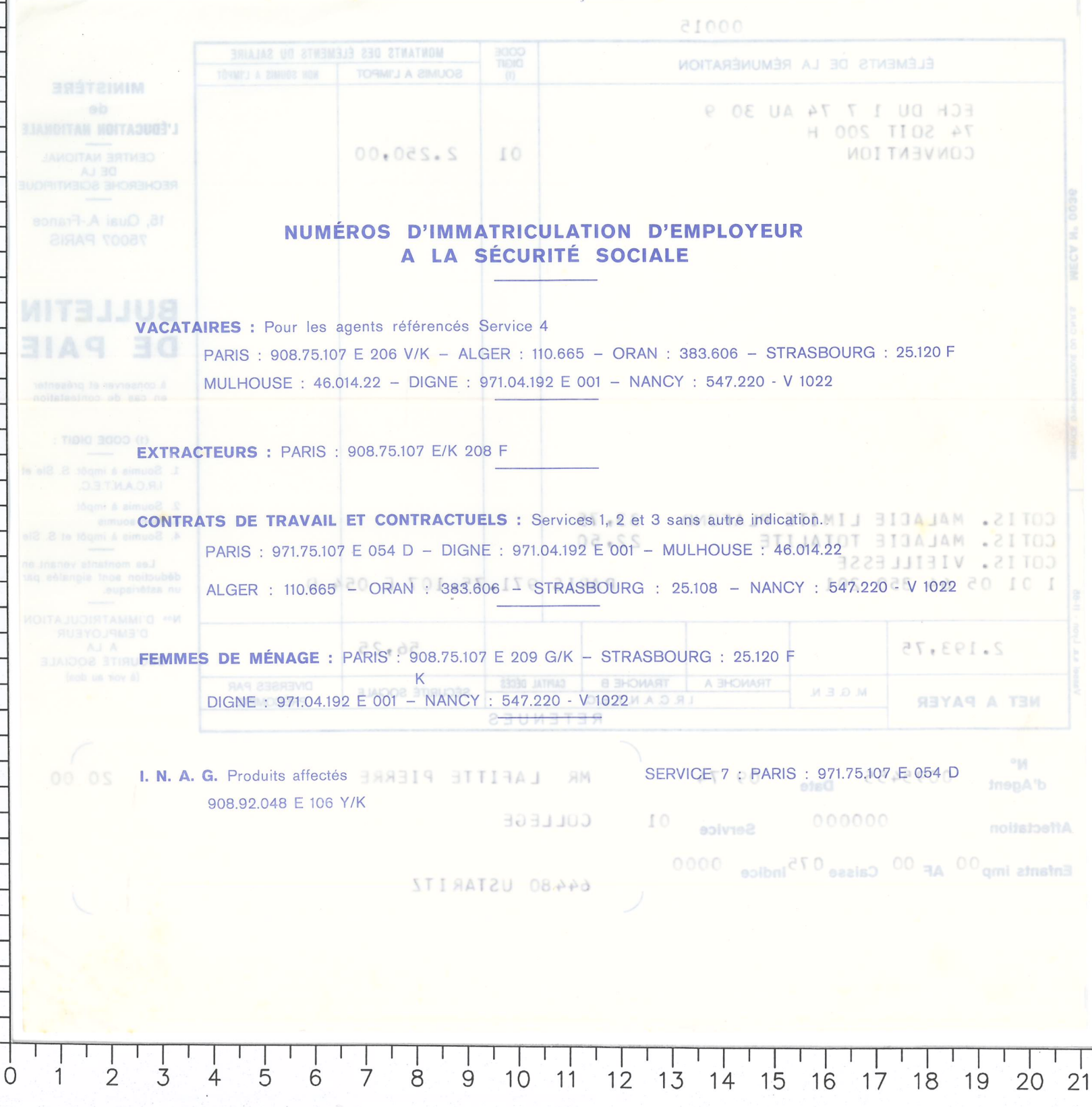
SERVICE D'INFORMATIQUE DU C.N.R.S.

Vassel s.a. Lyon - 11-66

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		CODE DONT (I)	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
SOUS A LIMITE	SOUS A LIMITE			
	00.000.00	01		
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE				
VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4				
PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F				
MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				
EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F				
CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.				
PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22				
ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022				
FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F				
DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D



ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
4E ECH CONV 4865 1 10 31 12 71 SOIT 200 H	1 1	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 22,50 COTIS. MALADIE TOTALITE 15,00 COTIS. VIEILLESSE 0,00			
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
1.462,50		37,50	
F.C.	F.C.	F.C.	F.C.
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A I. R. C. A. N. T. E. C.	TRANCHE B CAPITAL DÉCÈS
		SÉCURITÉ SOCIALE	DIVERSES PAR PRÉCOMPTE
RETENUES			

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN
DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation.

- (1) CODE DIGIT :
- Soumis à Impôt, S. Sle et I.R.C.A.N.T.E.C.
 - Soumis à Impôt
 - Non soumis
 - Soumis à Impôt et S. Sle

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N^{os} D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N^o d'Agent 95455 Date 12 71 MR LAFITTE P 2 0
Affectation 132002 Service 1 COLLEGE
Enfants Imp 0 AF 0 Caisse 75 Indice 000 64 USTARITZ

Vascel sa Lyon-Paris - 11.05 SERVICE D'INFORMATIQUE DU C.N.R.S. MIEUA N° 0030

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 - NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.

PARIS : 971.75.107 E 054 D — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F

DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOUMIS A L'IMPOT
2E ECH. CONV 4865 DU 1 4 AU 30 6 71 SOIT 405H	1 1	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 22,50 COTIS. MALADIE TOTALITE 15,00 COTIS. VIEILLESSE 0,00			
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
1.462,50		37,50	
NET A PAYER			
		RETENUES	
	M. G. E. N.	TRANCHE A I. R. C. A. N. T. E. C.	DIVERSES PAR PRÉCOMPTE

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN
DE PAIE
à conserver et présenter
en cas de contestation.

(1) CODE DIGIT :
1. Soumis à Impôt, S. Sie et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à Impôt
3. Non soumis
4. Soumis à Impôt et S. Sie
Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.
N^{os} D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N^o d'Agent 95455 Date 06 71 MR LAFITTE P 2 0
Affectation 132002 Service 1 COLLEGE
Enfants Imp AF 0 Classe 75 Indice 000 64 USTARITZ

Vassel sa Lyon-Paris - 11-65 SERVICE D'INFORMATIQUE DU C.N.R.S. MEVA 10 0030

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.

PARIS : 971.75.107 E 054 D -- DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F

DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés

908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOU MIS A L'IMPOT
1E ECH CONV 4865 1 1 31 3 71 SOIT 413 H	1 1	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 22,50 COTIS. MALADIE TOTALITE 15,00 COTIS. VIEILLESSE 0,00			
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
1.462,50		37,50	
NET A PAYER			
RETENUES			
	M. G. E. N.	I.P.A.C.T.E.	CAPITAL DÉCÈS
		I.G.R.A.N.T.E.	SÉCURITÉ SOCIALE
			DIVERSES PAR PRÉCOMPTE

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN
DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation.

(1) CODE DIGIT :
1. Soumis à impôt, S. Ste et I.P.A.C.T.E.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Ste
Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.
Nos D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 **Date** 04 71 **MR LAFITTE P** 2 0
Affectation 132002 **Service** 1 **COLLEGE**
Enfants Imp AF 0 **Caisse** 75 **Indice** 000 **64 USTARITZ**

Vassel sa Lyon-Paris - 11-65 CNRS - Service d'Informatique MECA N° 0036

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120
 K
 MULHOUSE : 46.014 — DIGNE : 971.04.192 E 001

CONTRACTUELS : Service 2 et 3 sans autre indication.

PARIS : 972.75.107 E 056 G — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014
 K
 ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G — STRASBOURG : 25.120

K
 DIGNE : 971.04.192 E 001

CONTRATS DE TRAVAIL : pour les agents référencés service 1

PARIS : 972.75.107 E 056 G — STRASBOURG : 25.108
 K

I. N. A. G. Produits affectés

908.92.048 E 106 Y / K

SERVICE D'INFORMATIQUE DU C.N.R.S. - MECA N° 0056
Vassel sa Lyon-Paris - 11-66

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOUMIS A L'IMPOT
4 ECH CONV 5009 DU 1 10	1	1.500,00	
4 ECH CONV 5009 DU 1 10	1	1.500,00	
AU 31 12 72 SOIT 200 H	0	0,00	
AU 31 12 72 SOIT 200 H	0	0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 45,00			
COTIS. MALADIE TOTALITE 30,00			
COTIS. VIEILLESSE 0,00			
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
2.925,00		75,00	
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		CAPITAL DÉCÈS	
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		SÉCURITÉ SOCIALE	
		DIVERSES PAR PRÉCOMPTE	
RETENUES			

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter en cas de contestation.

- (1) CODE DIGIT :
1. Soumis à impôt, S. Sie et I.R.C.A.N.T.E.C.
 2. Soumis à impôt
 3. Non soumis
 4. Soumis à impôt et S. Sie

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N°s D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 Date 12 72 MR LAFITTE P 2 0
Affectation 132002 Service 1 COLLEGE
Enfants Imp 0 AF 0 Classe 75 Indico 000 64480 USTARITZ

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 - NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre Indication.

PARIS : 971.75.107 E 054 D — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F

DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés

908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
BRUT	NET	TRANCHE A	TRANCHE B
1.200,00	1.200,00	0	0
1.200,00	1.200,00	0	0
0,00	0,00	0	0
0,00	0,00	0	0

MR LAFITTE P
COLLEGE
64480 USTARITZ

Association
132005
Service 1

N° d'agent
95452
Date
15 75

Statut
0 AF 0 Classe 75 Indice 000

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOUMIS A L'IMPOT
1 ECH CONV 5009 DU 1 1 AU 31 3 72 SOIT 200H	1 0	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND		22,50	
COTIS. MALADIE TOTALITE		15,00	
COTIS. VIEILLESSE		0,00	
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
NET A PAYER		1.462,50	37,50
	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	SÉCURITÉ SOCIALE
			DIVERSES PAR PRÉCOMPTE

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN
DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation.

- (1) CODE DIGIT :
- Soumis à l'impôt, S. S. et I.R.C.A.N.T.E.C.
 - Soumis à l'impôt
 - Non soumis
 - Soumis à l'impôt et S. S.

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N°s D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 Date 03 72 MR LAFITTE P 2 0
Affectation 132002 Service 1 COLLEGE
Enfants imp 0 AF 0 Caisse 75 Indice 000 64 USTARITZ

Service d'Informatique du C.N.R.S. MECA N° 0056

MINISTÈRE
de
L'ÉNERGIE NUCLEAIRE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
18, Quai A-France
PARIS-7^e

**BULLETIN
DE PAIE**

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
MONTANT	CODE	MONTANT	CODE
1.500,00	1	1.500,00	1
0,00	0	0,00	0

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4
PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 - NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.
PARIS : 971.75.107 E 054 D — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22

ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F
K
DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K
SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOU MIS A L'IMPOT
2 ECH CONV 5009 DU 1 4 AU 30 6 72 SOIT 200 H	1 1	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND		22,50	
COTIS. MALADIE TOTALITE		15,00	
COTIS. VIEILLESSE		0,00	
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS		971.75.107 E 054 D	
NET A PAYER		1.462,50	37,50
	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	SÉCURITÉ SOCIALE
			DIVERSES PAR PRÉCOMPTE

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
PARIS-7^e

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter en cas de contestation.

- (1) **CODE DIGIT :**
1. Soumise à impôt, S. Sie et I.R.C.A.N.T.E.C.
 2. Soumise à impôt
 3. Non soumise
 4. Soumise à impôt et S. Sie

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N°s D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 Date 06 72 MR LAFITTE P 2 0

Affectation 132002 Service 1 COLLEGE

Enfants Imp 0 AF 0 Caisse 75 Indice 000 64 USTARITZ

Vassel se Lyon-Paris - 11-65 SERVICE D'INFORMATIQUE DU C.N.R.S. MECA N° 0056

MINISTÈRE
de
L'ÉCONOMIE NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE ÉCONOMIQUE
15, Quai A-Franco
PARIS-7^e

**BULLETIN
DE PAIE**

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
MONTANT A L'IMPÔT	CODE D'IMPÔT	ÉLÉMENT	CODE D'ÉLÉMENT
1.200,00	1	S ECH CONV SCOP DU 1 ^{er} 4	1
0,00	1	AU 30 6 75 SCIT 200 H	1

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4
PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 - NANCY : 547.220 - V 1022

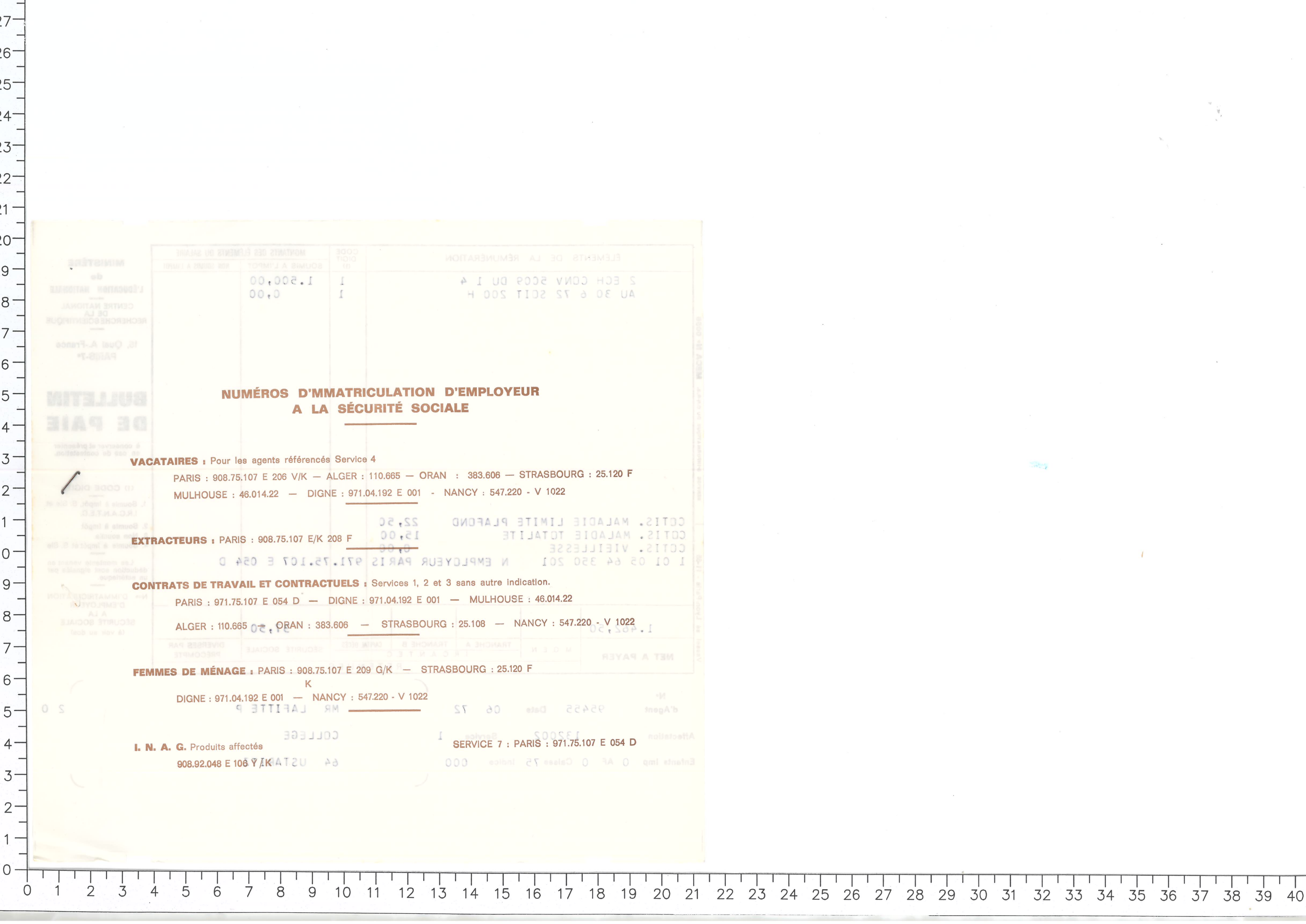
EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.
PARIS : 971.75.107 E 054 D — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F
K
DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

Attestation
N° d'Agent
Date
Service
Entants imp



ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
ECH DU 1 10 AU 31 12 73 CONV 5215 SCIT 20CH	1 0	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 22,50			
COTIS. MALADIE TOTALITE 15,00			
COTIS. VIEILLESSE 0,00			
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
1.462,50		37,50	
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A I. R. C. A. N. T. E. C.	CAPITAL DÉCÈS
		SÉCURITÉ SOCIALE	DIVERSES PAR PRÉCOMPTE
RETENUES			

**MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE**

CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai A.-France
75007 PARIS

**BULLETIN
DE PAIE**

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Sle et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Sle

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N°s D'IMMATRICULATION
D'EMPLOYEUR
A LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(à voir au dos)

N° d'Agent 95455 Date 12 73 MR LAFITTE P 2 0
Affectation 132002 Service 1 COLLEGE
Enfants imp⁰ AF⁰ Caisse 75 Indice 000 64480 USTARITZ

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
18, Quai A-François
12007 PARIS

BULLETIN
DE PAIE

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DE SALAIRE		CODE DROIT	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
MONTANT	SOUS A L'IMPÔT	(1)	TRANCHE A	TRANCHE B
1.200,00	0,00	1		
		0		
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE				
VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4				
PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F				
MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				
EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F				
CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication				
PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22				
ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022				
FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F				
DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022				
I. N. A. G. Produits affectés		SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D		
908.92.048 E 106 Y/K				

MR LAFITTE P
COLLEGE
64480 LESTARITZ

Date 15 73
Service 1
Classe 000

Entree imp 0
AF 0
Indice 000

5 0

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
ECH DU 17 AU 30 9 CONV 5215 SOIT 200H	1 0	1.500,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 22,50 COTIS. MALADIE TOTALITE 15,00 COTIS. VIEILLESSE 0,00 1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS 971.75.107 E 054 D			
1.462,50		37,50	
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	
		SÉCURITÉ SOCIALE	
		DIVERSES PAR PRÉCOMPTE	
RETENUES			

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
75007 PARIS

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Sle et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Sle

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 **Date** 09 73 **MR LAFITTE P** 2 0

Affectation 132002 **Service** 1 **COLLEGE**

Enfants imp 0 **AF** 0 **Caisse** 75 **Indice** 000 **64480 USTARITZ**

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.

PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F

K
DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés

908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPOT	NON SOUMIS A L'IMPOT
ECH DU 1 1 AU 30 6 73 CONV 5215 SOIT 400H	1 0	3.000,00 0,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND		45,00	
COTIS. MALADIE TOTALITE		30,00	
COTIS. VIEILLESSE		0,00	
1 01 05 64 350 201 N EMPLOYEUR PARIS		971.75.107 E 054 D	
2.925,00		75,00	
NET A PAYER		RETENUES	
M. G. E. N.		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		SÉCURITÉ SOCIALE	
		DIVERSES PAR PRÉCOMPTE	

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A.-France
75007 PARIS

BULLETIN
DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation

- (1) CODE DIGIT :
- Soumis à impôt. S. Sie et I.R.C.A.N.T.E.C.
 - Soumis à Impôt
 - Non soumise
 - Soumis à Impôt et S. Sie
- Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.
- N°s D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE (à voir au dos)

N° d'Agent 95455 Date 06 73 MR LAFITTE P 2 0

Affectation 132002 Service 1 COLLEGE

Enfants Imp 0 AF 0 Caisse 75 Indice 000 64480 USTARITZ

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, Quai A-France
75001 PARIS

**BULLETIN
DE PAIE**

MONTANTS DES RÉMUNÉRATIONS		CODE D'ACTIVITÉ	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION
NET À PAYER	TRANCHE A		
3.000,00	0,00	I 0	ECH DU 1 AU 30 6 73 CONV 2512 2012 400H
NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR A LA SÉCURITÉ SOCIALE			
VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4 PARIS : 908.75.107 E 206 V/K — ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.120 F MULHOUSE : 46.014.22 — DIGNE : 971.04.192 E 001 - NANCY : 547.220 - V 1022			
EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F			
CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication PARIS : 971.75.107 E 054 D — DIGNE : 971.04.192 E 001 — MULHOUSE : 46.014.22 ALGER : 110.665 — ORAN : 383.606 — STRASBOURG : 25.108 — NANCY : 547.220 - V 1022			
FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K — STRASBOURG : 25.120 F DIGNE : 971.04.192 E 001 — NANCY : 547.220 - V 1022			

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D
N° Agent : 25422 06 73
Affiliation : 135005
Entants imp 0 AF 0 Cases 25 Indices 000

COLLEGE
STIRAT2U 88440

00027

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CODE DIGIT (1)	MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE	
		SOU MIS A L'IMPÔT	NON SOU MIS A L'IMPÔT
CONVENTION DU 1 10 AU 31 12 74 SOIT 200 HRS CONVENTION	01	2.250,00	
COTIS. MALADIE LIMITE PLAFOND 33,75 COTIS. MALADIE TOTALITE 22,50 COTIS. VIEILLESSE 1 01 05 64 350 201			
2.193,75		56,25	
NET A PAYER	M. G. E. N.	TRANCHE A	TRANCHE B
		I. R. C. A. N. T. E. C.	
		CAPITAL DÉCÈS	SÉCURITÉ SOCIALE
			DIVERSES PAR PRÉCOMPTE
RETENUES			

CENTRE NATIONAL
DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, Quai A.-France
75007 PARIS

BULLETIN DE PAIE

à conserver et présenter
en cas de contestation

(1) CODE DIGIT :

1. Soumis à impôt. S. Sle et I.R.C.A.N.T.E.C.
2. Soumis à impôt
3. Non soumis
4. Soumis à impôt et S. Sle

Les montants venant en déduction sont signalés par un astérisque.

N° D'IMMATRICULATION
D'EMPLOYEUR
A LA
SÉCURITÉ SOCIALE
(à voir au dos)

N° d'Agent 0095455 Date 12 74 MR LAFITTE PIERRE 20 00
Affectation 000000 Service 01 COLLEGE
Enfants imp 00AF 00 Caisse 07 Indice 0000
64480 USTARITZ

MONTANTS DES ÉLÉMENTS DU SALAIRE		CODE D'IMPÔT (II)	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	
SOUS-SALAIRE	IMPÔT		CONVENTION	CONVENTION
	5.250,00	01	CONVENTION DU 1 ^{er} 10 AU 31 15 74 2011 200 HRS	CONVENTION

**NUMÉROS D'IMMATRICULATION D'EMPLOYEUR
A LA SÉCURITÉ SOCIALE**

VACATAIRES : Pour les agents référencés Service 4

PARIS : 908.75.107 E 206 V/K – ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.120 F
MULHOUSE : 46.014.22 – DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022

EXTRACTEURS : PARIS : 908.75.107 E/K 208 F

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONTRACTUELS : Services 1, 2 et 3 sans autre indication.

PARIS : 971.75.107 E 054 D – DIGNE : 971.04.192 E 001 – MULHOUSE : 46.014.22
ALGER : 110.665 – ORAN : 383.606 – STRASBOURG : 25.108 – NANCY : 547.220 - V 1022

FEMMES DE MÉNAGE : PARIS : 908.75.107 E 209 G/K – STRASBOURG : 25.120 F
K

DIGNE : 971.04.192 E 001 – NANCY : 547.220 - V 1022

I. N. A. G. Produits affectés
908.92.048 E 106 Y/K

SERVICE 7 : PARIS : 971.75.107 E 054 D

